

Appel à projet J'InvEST-I - Campagne 2022

Jeunes Investigateurs de l'Interrégion Est

Objectif : L'Appel à Projets J'InvEST-I est ouvert aux chercheurs « Juniors » de profession médicale de l'interrégion Est, souhaitant s'initier à la recherche clinique ou translationnelle, dans le but de favoriser l'émergence de projets pilotes, innovants ou preuves de concept dont les résultats pourront être valorisés à court terme et être inducteurs de projets plus ambitieux.

Candidats éligibles :

- Ceux n'ayant déposé qu'une seule lettre d'intention à cet appel à projets
- Ceux exerçant en activité libérale salariée dans un établissement de santé, maison, pôle ou centre de santé de l'interrégion Est (Bourgogne-Franche-Comté et Grand-Est)
- De profession médicale (médecin, pharmacien, chirurgien-dentiste, sage-femme) ayant soutenu leur thèse d'exercice ou ayant obtenu leur diplôme d'état
- « Juniors » en recherche clinique : Le statut de « docteur junior » est autorisé pour toute catégorie de recherches hors RIPHI. Les internes, PU-PH, et MCU-PH sont exclus de cet appel projets.
 - Agés de moins de 40 ans le 22 septembre
 - N'ayant jamais obtenu un financement interrégional du GIRCI Est (APJ, PHRCI) ou national de la DGOS
 - Justifiant et prouvant leur intérêt pour la recherche clinique par :
 - une publication en 1er ou dernier auteur dans une revue indexée medline (article publié ou « in press » et accepté) dès la lettre d'intention
 - un engagement écrit du responsable de l'équipe, du service ou de la structure transversale dès la lettre d'intention
- Disponibles pour une audition en jury final après présélection des lettres d'intention, lors de la réunion de sélection des projets complets du 2 décembre 2022
- Une formation aux Bonnes Pratiques Cliniques (BPC) de moins de 3 ans et validée le 22 septembre est fortement recommandée pour tout projet relevant des catégories 1 et 2 des RIPHI

Projets éligibles :

- De recherche clinique ou translationnelle (exclusion des projets de recherche fondamentale, de biologie fondamentale, de recherche préclinique sur modèle biologique in vitro ou animal), incluant les projets pilotes, innovants, de preuves de concept, les études de faisabilité, études ancillaires adossées à un projet de recherche financé déjà débuté et promu par un établissement du GIRCI Est, études clinico-biologiques sur échantillons biologiques existants, études sur données existantes
- Toutes spécialités
- Ceux impliquant de nouveaux objectifs de recherche, c'est-à-dire dont le financement ne complète pas un financement déjà acquis, ou un projet existant déjà financé, commencé et non terminé (sauf cas des études ancillaires)
- Monocentriques ou multicentriques associant exclusivement des centres d'inclusion de l'interrégion Est (le financement est destiné exclusivement aux centres et prestataires techniques de l'interrégion Est); toute prestation technique, intellectuelle, ou scientifique hors interrégion devra être justifiée. Un cofinancement devra couvrir toutes les prestations et coûts extra interrégionaux
- Réalisables en deux ans (inclusion/collecte/suivi) après l'obtention des autorisations réglementaires, hors analyse et valorisation
- Ceux présentant l'engagement d'un méthodologiste (lettre d'engagement et CV)

Dépenses éligibles :

- En lien direct avec le projet : frais en personnel, frais de fonctionnement (dépenses médicales ne donnant pas lieu à amortissement, dépenses hôtelières et générales), frais de promotion (Frais de gestion et frais de structure non autorisés)
- D'un montant maximal de 50 000 € demandé à l'appel à projets (frais de promotion inclus)
- Les co-financements sont autorisés (souhaitable en cas de partenariat avec un industriel) sous réserve qu'ils soient inférieurs à la présente demande de financement et acquis à la date de dépôt de projet complet sur présentation d'une attestation signée du co-financier ou du promoteur. Un cofinancement est demandé pour toutes les prestations et coûts extra interrégionaux.

Portage : Le dépôt et le portage associent obligatoirement un porteur individuel en activité salariée ou libérale et une structure de santé de l'interrégion Est (établissement de santé public ou privé, maison de santé, centre ou pôle de santé) qui sera promoteur ou coordonnateur du projet et gestionnaire de son financement. Tout personnel, salarié ou libéral, appartenant à une structure ci-dessus peut solliciter une autre structure pour porter un projet sous réserve de l'engagement conjoint des responsables légaux des deux structures. Le portage d'un projet par un professionnel de santé libéral est possible sous réserve de conventionner avec une structure de soins éligible, pour la gestion du financement, et pour les missions et obligations de promotion du projet de recherche.

Modalités et Echéances :

1^{ère} étape : Entretien investigateur obligatoire avec la DRCI jusqu'au 13 mai 2022. Tout entretien investigateur demandé après cette date ne pourra pas être accordé.

2^{ème} étape : Dépôt de la lettre d'intention (LI) (accompagnée de l'attestation d'engagement méthodologique (EM), du CV de l'investigateur coordonnateur, de l'attestation de formation BPC et des 5 publications justifiant l'intérêt du projet) par mail à promotion-interne@chu-besancon.fr pour le **vendredi 20 mai 2022 avant 12h**. Tout dépôt effectué après cette heure sera refusé.

3^{ème} étape : Réunion de la CSIRC afin d'évaluer l'éligibilité des LI le 28 juin 2022

4^{ème} étape : Pour les LI sélectionnées, **réunion budgétaire obligatoire** avec le chef de projet DRCI, à partir du **4 juillet 2022**. Si cette étape n'est pas réalisée, le dossier complet ne pourra pas être déposé.

5^{ème} étape : **Dépôt du dossier complet** (protocole et documents annexes, budget, CV méthodologiste, attestation formation BPC, calendrier prévisionnel de financement, tableau d'inclusions, engagement co-financier et engagement centres associés) par mail à promotion-interne@chu-besancon.fr pour le **20 septembre 2022 avant 12h**. Tout dépôt effectué après cette heure sera refusé.

6^{ème} étape : Réunion de sélection de la CSIRC le 2 décembre 2022

Sophie DEPIERRE
sdepierre@chu-besancon.fr
Tél. : 03.81.21.87.45

Kristina MOUYABI
kmouyabi@chu-besancon.fr
Tél. : 03.81.21.83.56

Noémie NMINEJ
nnminej@chu-besancon.fr
Tél. : 03.81.21.85.18

Astrid POZET
apozet@chu-besancon.fr
Tél. : 03.81.21.89.88

Elise ROBERT
e1robert@chu-besancon.fr
Tél. : 03.81.21.90.86

Ingrid TISSOT
itissot@chu-besancon.fr
Tél. : 03.81.21.84.27

Complément d'information : <https://girci-est.fr/jinvest-i/>